



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Influenza aviaire hautement pathogène : la plus grande vigilance s'impose aux professionnels comme aux particuliers

En cette période de migration des oiseaux sauvages, le risque d'introduction du virus dans les élevages du Maine-et-Loire reste préoccupant. Le strict respect des mesures de biosécurité renforcées est plus que jamais indispensable, dans les élevages professionnels mais également dans toutes les basses-cours du département.

Depuis la détection d'un virus hautement pathogène H5N8 aux Pays-Bas le 23 octobre, le nombre de cas, tant dans l'avifaune sauvage que dans les élevages, ne cesse de croître en Europe. En France, après les premiers foyers survenus dans des animaleries et des basses-cours de Corse et des Yvelines, le virus a été identifié sur des oies sauvages dans le Morbihan et en Loire-Atlantique, ainsi que tout récemment dans un élevage de canards des Landes.

Mesures de prévention obligatoires dans toutes les basses-cours de Maine-et-Loire :

- Clausturation des volailles ou mise en place de filets de protection
- Surveillance quotidienne des animaux
- Placer les points d'alimentation et d'abreuvement à l'abri (a minima les couvrir)
- Aucune volaille ne doit entrer en contact avec des oiseaux sauvages ou des volailles d'un élevage professionnel
- Limiter l'accès aux personnes indispensables à l'entretien de la basse-cour
- Ne jamais se rendre dans un autre élevage de volaille
- Protéger et entreposer les réserves d'aliments et la litière neuve à l'abri de l'humidité et de toute contamination
- Nettoyer régulièrement les bâtiments et le matériel utilisés
- Ne jamais employer d'eaux de surface (eaux de mare, de ruisseau, de pluie collectée) pour le nettoyage des installations.

Si une mortalité anormale est constatée : conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant et contactez votre vétérinaire

La bonne application de l'ensemble de ces mesures préviendra la possible contamination à partir d'oiseaux sauvages infectés.

L'apparition d'un foyer, qu'il soit en élevage professionnel ou en basses cours du Maine-et-Loire, **aurait des conséquences économiques majeures sur la filière avicole du département**, considérant en particulier son exposition aux contraintes d'exportation de produits animaux et de viandes de volaille vers les pays tiers.